

## LE MARTELAGE



Le martelage, qui vise à marquer les arbres qui doivent être coupés par les marchands de bois, est une opération essentielle du travail de forestier.

1,5%

c'est la diminution chaque année des effectifs de l'ONF, en ne remplaçant qu'un départ à la retraite sur deux. Ce sont les objectifs fixés par le contrat Etat-ONF 2001-2011, qui précise que l'ONF doit développer ses gains de productivité.

« Je suis partisan du régime forestier, du maintien de notre établissement, de son statut d'Epic. J'ai subordonné l'acceptation de ma nomination à ce poste de président au respect de ces conditions, il faut reprendre le dialogue social. »



HERVÉ GAYMARD, PRÉSIDENT DE L'ONF.

Jean-Pierre Clatot/AFP

## FORÊTS DOMANIALES

L'Office national des forêts n'est pas une administration, c'est un établissement public à caractère industriel et commercial (Epic) créé en 1965 pour assurer la gestion des forêts domaniales, qui s'auto-financent en partie grâce aux recettes issues des coupes de bois. Il est en charge des forêts possédées par l'État ou les collectivités locales. Pour ces dernières, l'État paye la différence, le « versement compensateur », entre les frais de garde et acquittés par les collectivités et les frais réels de fonctionnement.

# À l'ONF, le métier des forestiers est tronçonné par la RGPP

Même les forestiers, qui travaillent pourtant sur du très long terme, sont soumis aux impératifs de rentabilité imposés par la révision générale des politiques publiques. Pour les syndicats, le discours tenu au Grenelle de l'environnement est en contradiction avec la réalité du terrain.

Une zone boisée, ça ne sert pas seulement à se promener le dimanche. Les forêts ont une fonction économique de production de bois et une fonction écologique essentielle, car elles servent à fixer le carbone. « Mais, pour autant, tout cela n'a rien de naturel », souligne Bruno Rubagotti, forestier et secrétaire national du Snupfen-Solidaires. Au milieu de la forêt d'Ermenonville, il désigne les arbres autour de lui : « Tout est artificiel : les essences ont été choisies, ainsi que l'endroit où les arbres ont été plantés. » Tout cela demande du temps. Beaucoup de temps. Les forestiers prennent soin du travail de



Opération de récolement par un agent de l'ONF en forêt d'Ermenonville dans l'Oise.

## REPÈRES

- ▶ 1,8 million d'hectares, c'est la surface des forêts de l'État gérées par l'ONF, dites forêts domaniales.
- ▶ 2,8 millions d'hectares, c'est la surface des forêts des collectivités locales gérées par l'ONF.
- ▶ 33 %, c'est la hausse de volume de bois récolté depuis 1978, alors que la recette provenant de ces ventes a baissé de 35 % en euros constants, en raison de la chute du cours du bois.
- ▶ 26 %, contre 17 % en 1975, c'est le pourcentage des activités de diversifications de l'ONF pour trouver de nouveaux financements.
- ▶ 5 800, soit près de 37 % des effectifs, c'est le nombre d'emplois qui ont été détruits par l'ONF depuis 1995.
- ▶ 122 millions d'euros, c'est le montant du « versement compensateur » donné par l'État à l'ONF en 2007.

leurs prédécesseurs et eux-mêmes ne verront pas les résultats de leur. Cette œuvre de très longue haleine, jusqu'à deux cents ans pour certains arbres, se marie mal avec les contraintes de la rentabilité à court terme imposées par la révision générale des politiques publiques (RGPP). À l'Office national des forêts (ONF), la tempête de 2002 a donné le coup d'envoi de la dégradation du service public. « En fait, nous servons fréquemment de cobaye à l'évolution des politiques publiques. On y passe en premier car l'ONF étant un établissement public à caractère industriel et commercial (Epic) en partie autofinancé par la vente de bois, c'est plus facile pour l'État

**L'ONF gère 4,6 millions d'hectares de forêts appartenant à l'État ou aux collectivités locales, soit 27 % de cette surface.**

de s'en désengager. Nous sommes aussi une structure pas trop grosse et relativement discrète. »

Pour Bruno Rubagotti, « il y a un écart entre les discours tenus au Grenelle de l'environnement et la réalité du terrain ». Le syndicaliste ne mâche pas ses mots : « La gestion de la direction est complètement incohérente

et les objectifs qu'on nous fixe sont disproportionnés par rapport à nos effectifs. Si les agents respectaient la procédure à la lettre, ils ne s'en sortiraient pas. » La forêt française représente 10 % de la surface boisée de l'Union européenne. L'ONF gère 4,6 millions d'hectares de forêts appartenant à l'État ou aux collectivités locales, soit 27 % de cette surface. Pour prendre soin de cette superficie plus vaste que la région Paca, 10 000 personnes, contre 12 000 en 2002, c'est peu. Logés dans des maisons forestières, les agents de l'ONF assurent une présence continue en forêt. « Nous sommes tout le temps en service. Même en congé ou en vacances. Mais, soyons clairs,

nous n'avons plus le temps d'assurer une présence effective », explique Philippe Froidéval, secrétaire territorial du Snaf-Unsa forêt.

Autre impact de la RGPP : la modification de l'organisation territoriale. Auparavant, l'unité de base était le triage. Un chef de triage s'occupait d'une zone comprise en 1 000 et 2 000 hectares. À présent, l'unité de base est l'unité territoriale (UT), qui recouvre entre 10 000 et 15 000 hectares et mobilise entre 8 et 15 forestiers. Au passage, la mission a changé. Le chef de triage était polyvalent et en charge des trois missions de l'ONF (la production, l'accueil du public et la protection de l'environnement). En revanche, les nouveaux agents patrimoniaux sont spécialisés. Pour Bruno Rubagotti, cette séparation des tâches est contre-productive. « Tout est le Planter des essences, c'est à la fois une question de paysage, de protection des espèces et de production de bois, car il faut veiller à la régénération des sols. » Autre exemple : « Si on repère une mare avec une faune et une flore intéressantes, il faut la laisser dégager, ne pas planter d'arbres juste à côté, comme des résineux qui pourraient l'étouffer ou l'acidifier. »

En plus du redécoupage territorial, l'ONF a éclaté en différentes filiales, comme Bois énergie, Investissement ou International. Autrement dit, l'ONF est passé d'un fonctionnement pyramidal à un fonctionnement horizontal croisé. « Les services sont cloisonnés, on se sait plus qui fait quoi. Des agents se déplacent dans des zones sans être au courant de l'emplacement des espèces protégées replantées par d'autres agents, au risque de marcher dessus », poursuit Bruno Rubagotti. La confusion devient parfois ubuesque, affirme-t-il. « Maintenant, la première question que l'on pose est : c'est bien toi qui t'occupes de ça ? » Autre charge modifiée : la mission de police qui vise à faire respecter le très répressif